

Arrêté n° 21/292/CM

Désignation du représentant de la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour siéger au Comité de pilotage du PLIE Marseille Provence OUEST et de son représentant pour en assurer la présidence.

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8065/20/CM du 9 juillet 2020 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l’élection de Madame Martine Vassal, en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° FBPA 048-8653/20/CM du Conseil de la Métropole du 15 octobre 2020 portant désignation des représentants de la Métropole au sein de divers organismes ;
- La délibération n° EMP 003-2895/17/BM du Bureau de la Métropole du 14 décembre 2017 relative à l’approbation du protocole d’accord 2018-2022 du Plan Local d’Insertion Emploi Marseille Provence OUEST, modifiée par la délibération n° EMP 008-3935/18/BM du Bureau de la Métropole du 28 juin 2018.

CONSIDÉRANT

- Que Monsieur Roland Mouren, lors du Conseil de la Métropole du 15 octobre 2020, a été désigné titulaire pour siéger au sein du Comité de pilotage du Plan Local d’Insertion Emploi Marseille Provence OUEST,
- Que selon le protocole d’accord du Plan Local d’Insertion Emploi Marseille Provence OUEST 2018-2022, la Présidente de la Métropole est membre du Comité de pilotage et, qu’elle ou son mandataire assure la présidence du Comité de pilotage ;

- Qu'il convient à ce titre de désigner le représentant de la Présidente de la Métropole pour siéger au Comité de pilotage du Plan Local d'Insertion Emploi Marseille Provence OUEST et son représentant pour assurer la présidence du Comité de pilotage du du Plan Local d'Insertion Emploi Marseille Provence OUEST.

ARRETE

Article 1 :

Est désigné Monsieur Roland Mouren pour représenter la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Comité de pilotage du Plan Local d'Insertion Emploi Marseille Provence OUEST.

Article 2 :

Est désigné Monsieur Roland Mouren pour représenter la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence à la présidence du Comité de pilotage du Plan Local d'Insertion Emploi Marseille Provence OUEST.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Métropole Aix-Marseille-Provence est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 10 mars 2021

Martine VASSAL